

Secrétariat de la croissance démographique

**Direction d'établissement et de
multiculturalisme**

**Session d'information sur les programmes de
financement
le 28 juillet 2009**

Secrétariat de la croissance démographique

Direction d'établissement et de multiculturalisme

- **Notre mandat:**
- **S'assurer que les nouveaux arrivants, les organismes d'établissement, les employeurs et les communautés aient accès aux outils qu'ils ont besoin pour faciliter l'inclusion et l'intégration complètes des nouveaux arrivants à la vie sociale, culturelle et économique du Nouveau-Brunswick.**

Direction d'établissement et de multiculturalisme

Plan provincial d'établissement :

Bâtir notre capacité d'accueil

- **Établir des infrastructures d'établissement où il y en n'a pas à l'heure actuelle**
- **Renforcer l'infrastructure existante**
- **Mettre en place d'autres services complémentaires pour les nouveaux arrivants**

Direction d'établissement et de multiculturalisme Initiatives de financement

- **Programme de financement visant à soutenir l'établissement des immigrants**
 - 870 000\$ annuellement pour contribuer aux programmes d'établissement

Programme de financement visant à soutenir l'établissement des immigrants

- **Qui est admissible?**

- Les organismes constitués en corporation ou en associations à but non lucratif OU qui ont une entente écrite avec un organisme dûment constitué pour administrer des fonds.
- Les organismes doivent être en mesure de démontrer leur capacité à donner les services proposés et l'appui communautaire pour ces services.

Programme de financement visant à soutenir l'établissement des immigrants

Deux catégories de financement:

1) Financement de la capacité communautaire

Ce financement vise à aider les fournisseurs de services nouveaux ou préexistants à accroître et améliorer considérablement leur capacité à fournir des services dans leurs régions respectives, à bâtir une infrastructure solide et à fournir l'accès à de la formation et à des ressources en développement de la capacité.

2) Financement des services d'établissement et de multiculturalisme

Ce financement vise à aider les organismes à mettre en œuvre des projets ou des programmes spéciaux qui bénéficieront à la collectivité en offrant les services pertinents aux nouveaux arrivants.

Programme de financement visant à soutenir l'établissement des immigrants

- **Activités admissibles au financement**

- Les activités admissibles au financement seront celles qui contribueront à l'établissement, à l'intégration et à la rétention des nouveaux arrivants aux communautés du Nouveau-Brunswick; qui facilite l'intégration des nouveaux arrivants sur le marché du travail local; et/ou qui font la promotion et encourage une meilleure compréhension des bienfaits et des avantages qu'apportent les nouveaux arrivants à la vie sociale, économique et culturelle du Nouveau-Brunswick.

Programme de financement visant à soutenir l'établissement des immigrants

- **Exemples d'activités financées**
 - Programme de mentorat entrepreneurial pour les immigrants
 - Formation en français langue seconde pour les travailleurs étrangers temporaires
 - Nouveaux centres de ressources pour les immigrants/bureaux d'établissement
 - Session d'augmentation de capacité pour les agences nouvelles ou préexistantes au service des immigrants
 - Nouvelles ressources multiculturelles pour les bibliothèques publiques du N.-B.

Programme de financement visant à soutenir l'établissement des immigrants

- La liste complète des critères est disponible sur le site web du Secrétariat de la croissance démographique:
<http://www.gnb.ca/population>
- Les formulaires de demande sont disponibles par l'entremise du Secrétariat de la croissance démographique

Direction d'établissement et de multiculturalisme Initiatives de financement

- **Programme de subventions pour le multiculturalisme**
 - Doublé à 200 000\$ par année en 2008

Programme de subventions pour le multiculturalisme

- **Activités de financement admissibles**

- Les projets qui font progresser les objectifs de la politique multiculturelle comme « encourager le maintien, la mise en valeur et le partage du patrimoine culturel de toutes les communautés culturelles. »
- Des activités comme des conférences, des festivals culturels, des vitrines éducationnelles et culturelles pourraient être admissibles.
- Les activités doivent contribuer au partage de cultures ou d'héritage culturelle avec d'autres groupes ethnoculturels ou avec la population en général.

Programme de subventions pour le multiculturalisme

- **Demande de projet**

- Les renseignements suivants doivent être fournis :
- Une description du projet comprenant le motif, les objectifs, la méthodologie, l'horaire de travail, ainsi que les bénéfices et avantages résultants.
- Les dates du projet.
- L'emplacement des activités.
- Les autres demandes de financement que vous avez faites.
- Budget - le total des recettes par source - le total détaillé des dépenses pour le transport et les déplacements, la location de bureaux, les services publiques, la publicité, la location d'équipement, de matériel et de fourniture, entre autres.
- La copie d'une étude ou d'un rapport doit être soumise dans les 60 jours suivant la date d'achèvement du projet.

Programme de subventions pour le multiculturalisme

- Exemples d'activités financées

- Festival d'expressions culturelles
- Activités culturelles et éducationnelles entourant le Mois de l'histoire des Noirs
- Activités faisant la promotion du 21 mars (la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale)
- Activités culturelles et éducationnelles entourant le Mois du patrimoine asiatique
- Festivals ethnoculturels et exercices éducationnels transcendant les cultures

Programme de subventions pour le multiculturalisme

- Les objectifs de la politique sur le multiculturalisme et les lignes directrices pour les demandes sont disponibles sur notre site web:
 - <http://www.gnb.ca/3100/multiculturalismgrant-e.asp>
 - <http://www.gnb.ca/3100/multiculturalismgrant-f.asp>

Direction d'établissement et de multiculturalisme Initiatives de financement

- **Financement de l'APÉCA pour l'immigration francophone: Feuille de route pour la dualité linguistique**
 - 10 millions \$ sur les quatre prochaines années
 - Contribue à la promotion, à l'attrait, à l'immigration, à l'établissement, à l'intégration et à la rétention des nouveaux arrivants francophones et des nouveaux arrivants dans les régions francophones de la province.

Feuille de route pour la dualité linguistique

- **Qui est admissible?**

- Les organismes constitués en corporation ou en associations à but non lucratif OU qui ont une entente écrite avec un organisme dûment constitué pour administrer des fonds.
- Les organismes qui travaillent au sein de régions francophones au N.-B. ou des organismes intéressés à offrir des services aux nouveaux arrivants francophones partout dans la province.

Feuille de route pour la dualité linguistique

• Quel genre d'activités seront admissibles?

Immigration:

- Accroître les activités à l'intention des immigrants francophones
- Promouvoir la province auprès des francophones à l'étranger
- Cibler les candidats ayant un visa vacances-travail

Établissement et multiculturalisme:

- Améliorer les ressources communautaires dans les communautés francophones
- Faire participer les employeurs
- Cours de langues
- Création de communautés accueillantes
- Campagnes de sensibilisation auprès du public

- **Population Growth Secretariat**
- **Secrétariat de la croissance démographique**

- **Ashraf Ghanem**
- **Director, Settlement and Multiculturalism Branch**
- **Directeur, Division d'établissement et du multiculturalisme**
- **Ashraf.Ghanem@gnb.ca**
- **Tél: 453-2491 Fax: 453-3899**

- **<http://www.gnb.ca/population>**